

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 24446 du 6 avril 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1808797S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2018 :
Pechabrier Jean-François NIGEND : 135 179 NLS : 5 312 173

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2018 :
Desaegher David NIGEND : 173 057 NLS : 8 027 534

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2018 :
Petit Aurore NIGEND : 196 806 NLS : 8 052 703

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET